**Réunion Fs 30/06/2025**

**I- Les chiffres du réseau**

    Par Sophie Saliou

**II- Actualités**

**A – réforme Plein emploi**

Dans le cadre de la réforme plein emploi, lors de la demande de Rsa, en fin de téléprocédure, les allocataires doivent décrocher sur le site France Travail.

L’inscription est automatique et obligatoire pour les demandeurs de RSA / conjoint, concubin, partenaire.

Un contrat d’engagement unique sera mis en place.

Les données socio-professionnelles ne sont plus de la compétence Caf. France travail est l’organisme responsable de données d’orientation.

Des sanctions sur le RSA pourront être mise en place par France travail.

**B- Réforme Cmg**

Réforme en deux temps :

1er septembre 2025 : Evolution du CMG direct avec une nouvelle formule de calcul et l’extension de l’âge maximum de l’enfant gardé jusqu’à 12 ans pour les familles monoparentales.

1er décembre 2025 : Etude des droits au CMG pour chaque parent séparé en cas de résidence alternée

Le simulateur est accessible depuis le 16 juin 2025 pour le calcul des droits CMG de septembre 2025. (Nouveaux demandeurs et bénéficiaires actuels)

Pour le calcul des droits pour les structures, le simulateur reste le même qu’avant.

Communication à partir du 20 juin à l’ensemble des bénéficiaires par mail.

[CAF - Réforme du CMG : une aide plus adaptée pour les familles](https://www.caf.fr/allocataires/actualites/actualites-nationales/reforme-du-cmg-une-aide-plus-adaptee-pour-les-familles)

Il n’y a pas de changement dans la téléprocédure.

**III- Caf.fr**

**A – L’ARS, à la une !**

[CAF - L’allocation de rentrée scolaire mode d’emploi](https://www.caf.fr/allocataires/actualites/actualites-nationales/l-allocation-de-rentree-scolaire-mode-d-emploi)

**Prochaine réunion : date à définir**

**Bel été**

